

Section quatrième

Montagnes et hauteurs des principaux points de la commune et aperçu historique sur chaque hauteur

Les principaux points d'hauteurs de la commune

les Bergères, rochers	Garnodent	Plats (les)
Bonnichonnes	Grande Gardette	Puaille
Bourrelles	Grande Garde	Puy Rambert
Champabost	Gros Chier	Rappeaux
Champ de la Clef	Haut du Garey	Rochet
Chardon	Labas (chier)	Sibonnet
Chavanis	Loulle	Suc du mas
Communal	Malle du Mercier	Surdet
Garde (la)	Martouré	
Garnier	Petite croix	

dont nous en avons fait la description de la manière suivante :

Article 1^{er} : Bergères (rochers)

Le rocher des Bergères est la seconde montagne dépendante du Champ de la clef situé près le lieu de Saigne Grolle, au-dessus et en midi du lieu du Genetey. Il appartient par indivis aux habitants desdits lieux du Genetey, de Saigne Grolle et des lieux du Roure et de Bourchanin. Du sommet de cette montagne l'on découvre des côtés d'orient, septentrion et occident des points très éloignés et ne présente d'ailleurs rien d'intéressant.

[page 13 du manuscrit]

Article 2 : Bonnichonnes ou Lapras

L'éminence appelée Bonnichonne ou Lapras est située entre le chef-lieu de cette commune et le hameau de Germagneux en soir de ce dernier. Elle consiste en terres labourables appartenant à des propriétaires dudit lieu de Germagneux, aux côtés nord et ouest d'icelle montagne est un grand tènement de pâtures, mêlé de quelques pinateaux appelé Lapras dans lequel tènement il existait autrefois une grange servant pendant certain temps de l'année à loger des bestiaux et à remiser quelques fourrages. Cette grange n'étant pas d'une grande utilité fut démolie en 1812 par le propriétaire qui l'avait acquise, et il ne reste plus de cette dite grange que quelques vestiges des fondations des murs.

Article 3 : Bourrelles

La hauteur de Bourrelles est une petite éminence située au-dessous et en matin et midi du hameau d'Aubigneux sur le penchant du ruisseau de Drugent. Elle consiste en bois pinateaux et terres appartenant aux propriétaires dudit hameau d'Aubigneux du sommet de laquelle l'on découvre des points très éloignés à perte de vue des côtés de matin et de nord et n'offre d'ailleurs rien d'intéressant.

Article 4 : Champabost

Champabost est un rocher situé à l'extrémité orientale de cette commune en matin du lieu de Faverges sur lequel est gravée une croix servant de limite entre cette commune et celle de Marcilly-le-

Pavé et du sommet duquel on découvre facilement toute la plaine du Forez et la majeure partie des montagnes du Lyonnais et autres et n'offre d'ailleurs rien d'intéressant.

Article 5 : Champ de la clef

Le champ de la clef est une montagne située à l'ouest du chef-lieu de la commune d'où l'on découvre facilement des points très éloignés des côtés nord et ouest de cette commune. Cette montagne consiste en terres pinateaux, rochers et incultes. Elle appartenait en 1419 à M^r le duc du Bourbonnais qui l'avait abenevisée à différents propriétaires de cette commune, mais des difficultés s'étant élevées entre ceux qui avaient abenevisé et d'autres qui prétendaient y avoir de sorte que par sentence définitive rendue par le châtelain de Chatelneuf le 14 février de ladite année 1419 ceux qui avaient abenevisé furent maintenus et gardés dans leur possession de pâturage et en jouirent jusqu'en 1430 que le nommé Jean Orizet fut surprendre la Duchesse en achetant ledit tènement, prétextant que les autres n'en voulaient plus jouir et en avaient aucun besoin. Ces derniers en ayant été instruits présentèrent requête pour obtenir leur ancien usage dans le tènement à Mad^e Marie de Berri, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, comtesse de Forest, dame de Beaujeu, le 4 avril 1431 et obtinrent ordonnance pour faire la vérification des faits qu'ils alléguaient, un commissaire fut nommé et s'étant transporté sur les lieux, vérification faite d'iceux, il fut fait défense audit Orizet de prendre possession dudit tènement et de troubler les requérants dans leur possession, jouissance dudit pâturage et de suite ladite dame abenevisa ledit tènement sauf les terres des divers seigneurs qui étaient enclavées dans icelui tel que le seigneur de Chalmazelle, le chapitre de Notre-Dame de Montbrison, la prébende ou chapelle des raisons, le chapitre de St-Just de Lyon et de plusieurs autres seigneurs aux nommés Mathieu Berger, Jean Masson, Jean et Martin Masson, frères, Jean Delarbre, Pierre Giraud, Pierre Marut, Jean Plagneux, tous du lieu de Courreaux ; Jean de Chavanes, le grand Jean de Chavanes, le petit Martin de Chavanes, tous du lieu de Chavanes ; Thomas de la Chal, Barthélémy Gronlin de Trécisses, Pierre Portier ou les héritiers de St-Bonnet, Mathie Masson veuve Maisonneuve de Grand-Ris et Pierre Renost de la Valbertrand, tous au nombre de seize qui avaient présenté la requête moyennant en tout la quantité de vingt ras d'avoine et cinq écus annuellement suivant acte du 28 9^{bre} 1432 – Par Mad^e la Duchesse, signé de Chaperon. Depuis cette époque jusqu'en 1790, que lesdits propriétaires et leurs représentants en payant le montant dudit abenevis jouirent paisiblement de ce tènement. Mais à l'arrivée de ladite année 1790 commencement de la Révolution que les droits féodaux furent abolis les autres propriétaires croyant y avoir des droits en vertu de la loi d'abolition des droits seigneuriaux et de se faire un titre se firent imposer sur les états de section et matrice du rôle de cette commune au nombre de vingt six et pour leur prise de possession ledit tènement était déjà garni d'arbres pins, y firent une coupe à taille blanche et enlevèrent chacun tout ce qui leur fut possible d'enlever, en sorte que ce tènement est devenu aussi inculte qu'il l'était avant 1432 et ne sert plus aujourd'hui que pour le pâturage des moutons et brebis des habitans des hameaux et lieux de Chavanes, Courreau et Trécisses.

Article 6 : Chardon

La montagne ou le plat des chardons est situé à l'ouest du lieu de Paley consistant en incultes pinateaux et rochers du sommet de laquelle montagne l'on découvre tous les hameaux et lieux de la Valbertrand. Elle est placée au côté oriental de la forêt de Chorsin et en fait partie. Il y existait autrefois un château dont on aperçoit encore quelques vestiges des fondations.

Article 7 : Chavanis

La petite éminence appelée Chavanis est située au sud-ouest du lieu de Faverges. Elle consiste en bois pinateaux et terres appartenant aux habitans dudit lieu de Faverges. Le sommet de cette éminence est un beau point de vue mais il n'offre d'ailleurs rien d'intéressant.

Article 8 : Communal

La montagne appelée le Communal est située au nord-ouest du hameau de Planchas consistant en pineteaux et rochers dont une partie est communale aux habitants dudit hameau de Planchas et partie est propriété indivise entre les habitants du même hameau.

Article 9 : la Garde

Le pic de la Garde est un point très apparent d'où l'on découvre la plaine du Forez et les montagnes du Lyonnais. Il est situé au sud-ouest du chef-lieu de cette commune et près d'icelui. C'est un point d'où l'on peut faire un tour d'horizon pouvant découvrir des points très éloignés de tous les aspects.

[page 14 du manuscrit]

Il est partie boisé et partie en terres labourables ne représentant d'ailleurs rien d'intéressant.

Article 10 : Garnier

est une des montagnes des plus élevées de cette commune, sauf celle dont il sera parlé ci-après à l'article 17. Elle est située au sud-ouest de ladite commune consistant en prés, pâtures, bois, bruyères et loges formant six jasseries pouvant nourrir en tout deux cent deux vaches et quatre ou cinq veaux depuis le six juin jusqu'au quatorze du mois d'octobre annuellement contenant en totalité 240 hectares 90 ares 50 centiares, portés au revenu de 1 034 francs 84 centimes d'après les opérations cadastrales elle appartenait en 1273 à M^r l'abbé du Monastère de La Bénissons-Dieu. Des difficultés s'étant élevées entre ce dernier et M^r le comte du Forest, propriétaire de la jasserie du Puy Gros au sujet de quelques limites. Mais par transaction passée entre eux au mois de juin 1274 ils en arrêterent et fixèrent d'une manière invariable les limites.

Par acte d'abenevis passé par les dames abbesses et religieuses de la Bénissons-Dieu à Mathieu Spéry, tant pour lui que pour son ou ses amis élus ou à élire, ont abenevisé à perpétuité en toute propriété fruits et revenus avec garantie et maintenue de droit audit Spéry ledit jas et montagne de Garnier et loges en dépendant contenant soixante sétérées. Ledit acte d'abenevis est du 15 8^{bre} 1733.

Par arrêté du directoire du département de Rhône-et-Loire rendu le 1^{er} 7^{bre} 1791 sur l'avis du directoire du district de Montbrison en date du 23 juin même année, lesdites montagnes et dépendances furent distraites des biens nationaux et les sieurs Giraud, Simon, Rondel, Guillot et autres représentant ledit Spéry ont été maintenus dans la possession et jouissance d'icelle à la forme de l'acte d'abenevis ci-devant daté, qui en ont joui ou leurs représentants ou ayants droit jusqu'à présent sans aucune difficulté si ce n'est au commencement de février 1821 que quelques individus sans doute mal intentionnés y ont mis le feu à tous les coins qui a duré depuis le premier dudit mois de février jusqu'au cinq dudit mois qui a brûlé toutes les bruyères de cette montagne et de celle de Loulle. Le feu était si effroyable que les habitants de Roche craignant le même danger pour leur montagne furent obligés le dimanche quatre dudit mois de février au lieu d'aller à la messe de partir en masse pour éteindre le feu ce qu'ils réussirent assez bien puisqu'il fut éteint au bout d'un jour et demi et comme cet incendie avait causé des dommages assez considérables aux propriétaires ceux-ci ont adressé une pétition à la préfecture pour obtenir une diminution sur leurs contributions. Des commissaires ayant été nommés pour vérifier les dommages et d'après le rapport de ces derniers les propriétaires des jasseries de Garnier et de Loulle ont obtenu une ordonnance de diminution de la somme de 300 F.

Article 11 : Garnodent

La petite éminence de Garnodent est située près le hameau de Pramol en matin d'icelui consistant en pineteaux et rochers appartenant aux habitants dudit hameau de Pramol.

Article 12 : Grande Gardette

La petite montagne de grande Gardette est située au nord-ouest du chef-lieu de cette commune entre ce dernier et le lieu de la Tinézy. Elle consiste en pinateaux et rochers appartenant aux habitans dudit chef-lieu et de la Tinézy et n'offre d'ailleurs rien d'intéressant.

Article 13 : Grand Garde

La montagne appelée grand Garde est située au-dessus du lieu de Faverges, près dudit lieu au sud-ouest, consistant en pinateaux, terres et rochers appartenant aux habitans dudit lieu de Faverges et du hameau de Loibes. Sa pente à midi forme la rive gauche du petit ruisseau appelé les Combes dont les eaux vont de réunir à celles du ruisseau de Chavanes.

Article 14 : Gros Chier

La montagne du gros Chier est située en midi et près du chef-lieu de ladite commune, consistant en bois pinateaux et rochers appartenant à différents particuliers dudit chef-lieu du sommet de laquelle montagne on découvre la plaine du Forez, les montagnes du Lyonnais et la majeure partie de la commune dudit St-Bonnet.

Article 15 : Haut du Garey

Le haut du Garey est une petite éminence entre le hameau d'Aubigneux et le chemin tendant au chef-lieu de St-Bonnet au hameau de Trémollin consistant en terres vaines et vagues appartenant à différents particuliers des hameaux d'Aubigneux et de Trémollin.

Article 16 : Labas

Le sommet de la montagne de Labas qu'on appelle vulgairement chier de Labas où il existe une croix est situé presque au centre de la forêt ou bois de Chavanes et est le point le plus élevé de la partie sud-est de cette commune. Il domine la montagne de Chatelneuf et une infinité d'autres petits sommets. Il est placé entre le chef-lieu de cette commune et le lieu des Massons, directement au-dessus du hameau de Chavanes. Le bois de Chavanes qui est autour de cette montagne est peuplé de bois essence hêtres et pins appartenant à différents propriétaires dudit hameau de Chavanes et d'ailleurs ; les autres substances que cette montagne renferme n'est qu'une carrière en pierres propres à la construction des bâtiments. Il est reconnu que si cette carrière était ouverte et bien exploitée on y trouverait des pierres de taille de dimension supérieure et dont le transport au chef-lieu et à différents hameaux et lieux de cette commune serait peu dispendieux.

Article 17 : Loulle

La montagne de Loulle est la plus élevée de cette commune au triage de Barrat où il existe quelquefois une croix est le point dont on peut faire en entier un tour d'horizon à l'exception du côté de Pierre-sur-Haute qui est très rapproché des côtés de nord et d'ouest qui est plus élevé. Cette montagne de Loulle est située et forme la partie occidentale de la commune, consistant en pré, pâtures, bruyères et loges formant une jasserie à pouvoir

[page 15 du manuscrit]

nourrir depuis le 6 juin jusqu'au 14 8^{bre} annuellement 250 vaches, contenant 231 hectares, 74 ares 99 centiares, appartenant à M^f le comte de Damas et à Mad^e son épouse ; au côté nord-est de ladite jasserie il existait une vaste forest appelée le bois de Loulle, contenant 108 hectares 86 ares 54 centiares qui fut vendue comme bien national le 24 fructidor an 4 (ou 10 7^{bre} 1796) à M^f Grange qui en fit le même jour élection d'amis en faveur de MM Mathon et Gonin qui l'ont vendue à différents particuliers qui l'ont ensuite divisée et convertie en majeure partie en jasserie pouvant nourrir depuis le 6 juin jusqu'au 22 7^{bre} annuellement 80 vaches. Il existe encore une petite partie de la forest au côté matinal d'icelle de bois essence hêtres et sapins dont les arbres sont d'une grosseur et hauteur ordinaire.

Article 18 : Malle du Mercier

La montagne appelée la Malle du Mercier est située au-dessus et en soir du hameau de Grand-Ris. Elle consiste en terre rochers et pinateaux appartenant aux habitants dudit hameau de Grand-Ris. Le sommet de cette montagne est un point d'où l'on découvre toute la partie nord de cette commune ; ce qui lui a fait donner le nom de Malle du Mercier c'est une pierre extrêmement grosse qui se trouvait au sommet de cette montagne, taillée de la même manière qu'une malle et placée sur champ de manière qu'on l'apercevait de très loin. Mais depuis quelques années on ne l'aperçoit plus : des moissonneurs se trouvant à passer dans cet endroit en 1825 la renversèrent et la firent rouler à quelques distances de son ancien lit.

Article 19 : Martouré

La montagne appelée le Martouré est située au-dessus et en soir du hameau de Bucherolles, consistant en bruyères pinateaux et incultes communal aux habitants dudit Bucherolles et de Bucherolles la Marenche. La tradition nous a appris qu'on avait ouvert jadis une carrière dans cette montagne de laquelle carrière on avait extrait toutes les pierres nécessaires pour la construction du clocher. Cela nous a pas paru vraisemblable attendu nous avons parcouru cette montagne pour vérifier ce fait et que nous n'avons pu découvrir aucune ouverture de carrière ou du moins d'une carrière aussi considérable comme il l'aurait fallu pour bâtir un si grand édifice que notre clocher.

Article 20 : Petite croix.

La montagne de Petite croix est située au côté sud-ouest du lieu du Forestier et en midi de celui du Sapt. Elle consiste en terres pinateaux et rochers appartenant à différents particuliers de ces deux derniers lieux et du chef-lieu de cette commune et n'offre d'ailleurs rien de remarquable.

Article 21 : Plats

La hauteur appelée les Plats est une petite éminence au-dessus et en soir du lieu de la Pelletière. Cette hauteur consiste en terres rochers et incultes appartenant aux propriétaires habitants du hameau d'Aubigneux. Du sommet de cette montagne l'on découvre des points très éloignés des côtés de bize et matin.

Article 22 : Puaille

La montagne appelée Puaille est au côté sud-est du lieu de Faverges. Elle consiste en terre vague et pinateaux appartenant à différents particuliers des hameaux et lieux de Loibes, Faverges et des hameaux et lieu de Lard et Rangon de la commune de Pralong. Le côté méridional de cette montagne est très pentueux et très chaud, en sorte qu'on pourrait planter la majeure partie des terres de ce penchant en vignes, lequel forme la rive gauche du ruisseau de Chavane qui sert de limite entre cette commune et celle de Pralong.

Article 23 : Puy Rambert

Le Puy Rambert est une petite montagne située entre celle appelée le suc du Mas et le haut du Garey au nord-ouest du hameau de Trémollin et au sud de celui d'Aubigneux. Elle consiste en bois pinateaux et terres appartenant à différents habitants des hameaux d'Aubigneux et de Trémollin, du sommet de laquelle montagne l'on découvre des pays très éloignés.

Article 24 : Rappeaux

Cette montagne a un sommet des plus apparent des côtés est, nord et sud l'on découvre, comme du pic de la Garde, la plaine du Forez et les montagnes du Lyonnais. Elle est située au nord-ouest du chef-lieu et près d'icelui pouvant découvrir à perte de vue des côtés des deux dernières régions. Cette montagne consiste en pinateaux terres et bruyères. C'était autrefois un communal aux

habitans du chef-lieu de cette commune qui se le divisèrent entre eux le 9^{8^{bre}} 1793 en conformité du décret de l'Assemblée nationale du 10 juin de ladite année 1793, dont chaque particulier a joui depuis de sa portion. Au sommet de laquelle montagne il existait une croix qui fut enlevée au moment de la Révolution et qui n'a pas été remplacée. Le pied d'estal en pierre existe encore. On allait en procession à cette croix avant la révolution le dimanche des Rameaux et le jour de St-Marc. Il existe des titres qui indiquent surtout pour la procession de St-Marc le droit qu'a la paroisse de passer pour cette procession seulement dans des fonds soit qu'ils soient ensemencés ou non en indiquant cependant les côtés de chaque fond où la procession devait passer soit en y allant soit en revenant à l'église. Cette croix des Rappeaux servait encore de limite entre différents seigneurs pour les dîmes et cens et servis.

Article 25 : Le Rochet

La montagne du Rochet ou de Courreaux est un tènement de terre et bruyères qui appartenait autrefois à la Couronne suivant différents actes qui l'abenevisaient aux habitans de Courreaux moyennant une redevance mais ces derniers ne pouvant payer annuellement cette redevance réunirent à eux quelques habitans de la Valbertrand pour leur aider à payer cette redevance et ce par lettre patente du 15 mars 1566 et par acte d'abenevis du 25 juin suivant, signé du commissaire de sa Majesté, lesquels habitans de Courreau et de la Valbertrand jouirent depuis cette dernière époque paisiblement jusqu'au commencement de la Révolution que plusieurs autres particuliers étrangers se permirent de défricher ce tènement et qui pendant l'espace de trois ou quatre années consécutivement y récoltèrent des fruits en grande quantité au point que chaque récolte produisait au grain dix et douze. Mais pour faire cesser ces désordres les propriétaires de cette montagne tant de Courreaux que de la Valbertrand obtinrent des défenses de défricher tant contre ceux qui y avaient droit que contre les autres et par exploit de Charles, huissier, dans le

[page 16 du manuscrit]

courant de l'an 11 (ou 1802) qui furent signifiées aux propriétaires qui avaient défriché et affichées au lieu ordinaire des affiches de la commune de sorte que personne ne s'est permis d'y contrevenir. Cette montagne ne présente d'ailleurs rien d'intéressant.

Article 26 : Sibonnet

La hauteur de Sibonnet est située au-dessous et en matin du hameau du Roure. Consistant en rochers boisés appartenant à différents propriétaires de ce dernier hameau du hameau de Grand-Ris et du lieu des Arnauds.

Article 27 : Suc du Mas

La montagne appelée suc du Mas est située au nord-ouest du hameau de Trémollin formant la rive droite de la naissance du ruisseau Drugent et la rive gauche du ruisseau appelé la Gueuzy consistant en pinateaux terres et rochers appartenant à divers propriétaires dudit hameau de Trémollin.

Article 28 : Surdet

Et enfin la montagne du Surdet ou du peu est située au-dessous du hameau de Bucherolles formant le sommet de la rive gauche du ruisseau de Chavanes consistant en terres pinateaux et rochers appartenant à différents particuliers dudit hameau de Bucherolles.

Il existe encore dans cette commune plusieurs autres hauteurs ou montagnes, mais étant très peu apparentes et ne présentant rien d'intéressant, nous nous dispensons d'en faire la description.